

Règlement des courses

Article 1 :

L'association Bordeaux Bike and Run organise le samedi 29 septembre et le dimanche 30 septembre, les compétitions sportives suivantes :

Samedi 30 Septembre :

9h30 :	Marche nordique	10 km chrono	Adultes
11h30 :	Bike and Run	10 km CLM	Adultes
13h20 :	Running Enfants	1200, 800, 400m	< 12 ans
15h00 :	Running	10 km	Adultes
16h20 :	VTT Enfants	5km, 2km	< 12 ans
17h30 :	Bike and Run	5km entreprises	Entreprises

Dimanche 1^{er} Octobre :

9h30 :	Cross Duathlon	(5+15) km	Adultes
11h10 :	Bubble Race Cup	¼ finale	Adultes
12h45 :	Bike and Run	20 km	Mass Start
14h45 :	Bubble Race Cup	½ finale	Adultes / Enfants
15h30 :	Bike and Run	5 km Family	Adultes + Enfants
16h30 :	Bubble Race Cup	Finales	Adultes / Enfants

Les parcours adultes de 5, 10, 15 ou 20km seront composés à partir de la boucle de 5km ci-après :



Les parcours enfants seront composés de la façon suivante :

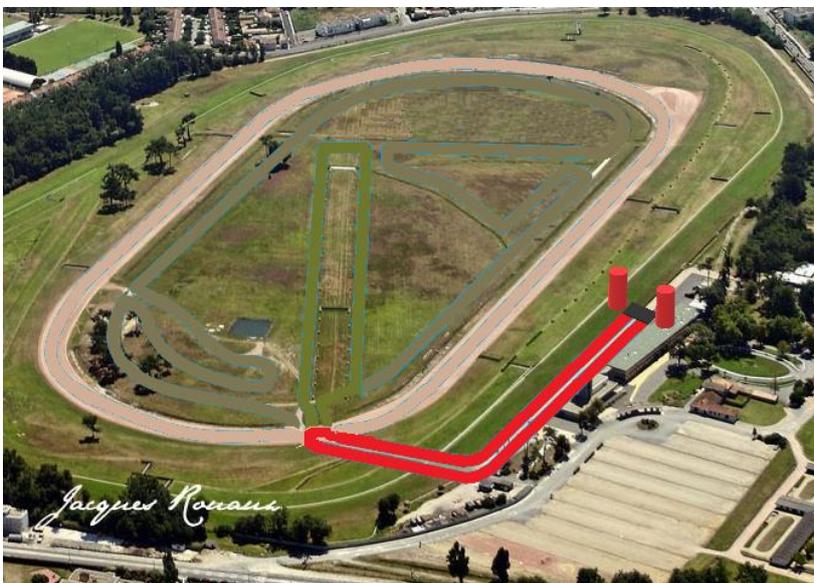
- Course de 5km une boucle « adulte »
- Course de 2km : parcours jaune
- Course de 1800 mètres (départ et arrivée légèrement déplacés)



Course de 800 mètres



Course de 400 mètres



Article 2 :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit:

- d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition (UFOLEP, ASPTT, FFA, FFC, FFTri, UNSS, FNSU, UGSEL)
- d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de un an à la date de la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Une Autorisation parentale est obligatoire pour les athlètes mineurs.

Les certificats médicaux ou copies de licences peuvent être envoyés par email à slabat@bikeandrundebordeaux.com ou remis par le concurrent lors du retrait des dossards.

Article 3 :

Le départ des courses s'effectuera selon le planning défini à l'article 1

Le rassemblement des concurrents s'effectuera dans une zone d'appel prévue à cet effet, 15 minutes avant l'heure de départ indiquée à l'article 1.

Article 4 :

Un poste de ravitaillement en eau sera mis en place tous les 5 kilomètres.

Article 5 :

Les catégories d'âge sont définies comme suit :

Enfants :

Catégorie 5 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2013 et le 31/12/2013
Catégorie 6 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2012 et le 31/12/2012
Catégorie 7 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2011 et le 31/12/2011
Catégorie 8 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2010 et le 31/12/2010
Catégorie 9 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2009 et le 31/12/2009
Catégorie 10 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2008 et le 31/12/2008
Catégorie 11 ans :	Enfants nés entre le 1/01/2007 et le 31/12/2007
Adultes :	Concurrents nés avant le 31/12/2002

Article 6 :

Les concurrents suivants seront récompensés sur le podium de l'épreuve.

Il ne sera pas possible de cumuler les récompenses dans une même épreuve.

Marche nordique	10 km chrono	Les 3 premiers Hommes, Femmes
Bike and Run	10 km CLM	Les 3 premières équipes Hommes, Femmes, Mixte
Running Enfants	1200, 800, 400m	Tous les enfants
Running	10 km	Les 3 premiers Hommes, Femmes, Handisport
VTT Enfants	5km, 2km	Tous les enfants
Bike and Run	5km entreprises	Les 3 premières équipes
Cross Duathlon	(5+15) km	Les 3 premiers Hommes, Femmes
Bike and Run	20 km	Les 3 premiers Hommes, Femmes, Mixte
Bike and Run	5 km Family	Les 3 premiers Papas, Mamans
Bubble Race Cup	Tournoi	Les 3 premiers

Article 7 :

Une assistance secouriste sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont responsables de vérifier s'ils bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

Article 9 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves, lié au non-respect des consignes de sécurité, ainsi que la perte ou le vol de matériel.

Article 10 :

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au jour précédent la course.

A l'approche de la date de la course, les organisateurs se réservent le droit d'augmenter les frais d'inscription.

Avant cette date, le montant des inscriptions est fixé à :

Adultes :

Marche Nordique 10km :	6€ par personne
Duathlon 5+15km :	12€ par personne
Running 10km :	12€ par personne
Bike and Run 5km family :	12€ par équipe de 2
Bike and Run 10m CLM :	14€ par équipe de 2
Bike and Run 20km :	20€ par équipe de 2
Bike and Run 5km B2B :	35€ par équipe de 2 (cocktail inclus)

Enfants :

GRATUIT

Article 11:

Le retrait des dossards pourra se faire les samedi 29/09 et dimanche 30/09 à l'hippodrome du Bouscat, entre 9h et 18h et jusqu'à 15minutes avant le départ de l'épreuve,

Article 12 :

Les concurrents recevront un dossard et une puce de chronométrage avant l'épreuve.

La puce de chronométrage devra être rendue à l'arrivée de la course.

En cas d'abandon avant ou durant l'épreuve, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et retourner sa puce de chronométrage.

Toute puce non restituée, devra être remboursée par l'athlète, à hauteur de 30 euros.

Article 13 :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette

dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 14 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 15 :

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des épreuves du Bordeaux Bike and Run.

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 :

C.N.I.L « Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ».

Article 17 :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans un but promotionnel. En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image.

Article 18 :

Publication des résultats :

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL) chaque organisateur s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Article 19 :

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Article 20 : REGLES SPECIFIQUES AUX EPREUVES

Marche Nordique : RAS

Bike and Run :

Les équipes sont constituées de 2 concurrents et un seul vélo.

Les 2 concurrents doivent obligatoirement porter un casque.

Les concurrents s'élancent, l'un en vélo, l'autre en courant. Ils peuvent échanger les rôles à leur guise et de façon illimitée tout au long du parcours. Pour échanger les rôles, ils doivent se passer le vélo de la main à la main.

Il est interdit d'abandonner un vélo sur le parcours au sol ou appuyé contre un mur, arbre ou autre.

Tout type de vélo est autorisé, toutefois, au vu des surfaces du tracé (chemin de terres, champs en herbe, terre battue) il est fortement conseillé d'utiliser un VTT, un Vélo de cyclo-cross ou un beach-cruiser. Les Vélos de ville sont totalement déconseillés.

Bike and Run Family:

Les équipes sont constituées d'un adulte (coureur) et d'un enfant de moins de 12 ans (à vélo).

Le port du casque est obligatoire pour les enfants.

Il est interdit d'échanger les rôles entre l'enfant cycliste et l'adulte coureur dans cette épreuve.

Bike and Run 10m CLM :

Les départs de la course se feront toutes les 2 minutes

Duathlon (VTT+Running) Adultes:

Le duathlon se déroule en deux temps :

1/ Une distance de 5km en courant, soit un tour de circuit.

2/ Une distance de 15km en vélo (VTT, cyclo-cross, beach cruiser), soit 3 tours de circuit.

Une zone de transition sera installée à proximité de la ligne de départ/arrivée.

Les concurrents devront déposer leurs affaires personnelles dans la zone de transition au moins 15 minutes avant le départ de l'épreuve.

Running 10km :

La course consiste à réaliser 2 tours de circuit.

Enfants :

Attention : pour cette épreuve, une ligne de départ spécifique pourra être mise en place. Toutefois, les concurrents devront tous se retrouver dans la zone d'appel habituelle 15 minutes avant le départ.

·

###